



## **Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes du Triangle Vert**

### *Preamble :*

L'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation par chacune d'elle d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la CCTV.

Le Budget Primitif (BP) 2022 de la CCTV a été voté lors du Conseil Communautaire du 7 avril 2022. Ce vote constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités et retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Ce budget est constitué de deux sections : la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et la section d'investissement qui regroupe les dépenses augmentant la valeur de l'actif de la collectivité et les recettes liées au financement de celle-ci.

La CCTV exerce à ce jour plusieurs compétences qui, pour certaines, nécessitent la création de budgets annexes. Ainsi, le BP 2022 de la CCTV se décompose en 7 budgets : 1 budget principal et 6 budgets annexes (périscolaire, ordures ménagères, commerce, GEMAPI, SPANC, ZAE).

## 1. Éléments de contexte

La communauté de communes du Triangle Vert (CCTV), créée en 2014, est un territoire actif et diversifié où la ruralité est un atout. Elle résulte notamment de la fusion de trois anciennes communautés de communes au carrefour des trois villes majeures du département de la Haute Saône. Elle est composée de 42 communes représentant 11 058 habitants (INSEE 2018) pour une superficie de 37 060 ha.

## 2. Priorités du budget

L'année 2022 verra l'engagement de trois projets conséquents : la construction du bâtiment multifonction de SAULX, le démarrage des études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'étude de faisabilité et la désignation du maître d'œuvre pour la construction des micro-crèches.

Par ailleurs, en matière de gestion des ressources humaines, l'équipe administrative du siège sera renforcée compte tenu de la charge de travail liée à l'engagement des projets d'investissement tandis que les postes permanents des équipes d'accueil périscolaires seront stabilisés avec une continuité des actions de régularisation engagées en 2021.

## 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

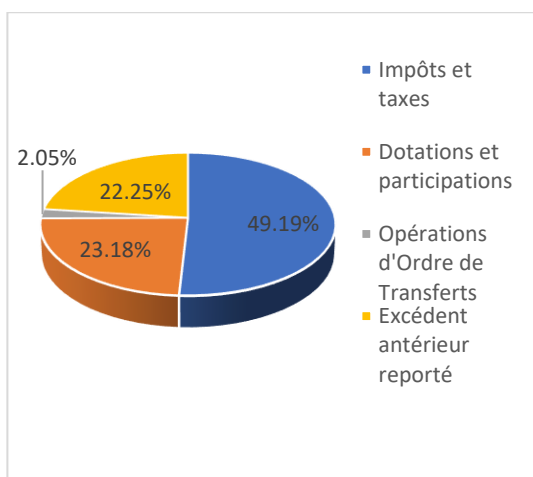
### LE BUDGET PRINCIPAL

#### 3.1- Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes courantes et ordinaires nécessaires au fonctionnement des services.

##### 3.1.1- *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des impôts et taxes, des dotations versées par l'Etat, des produits de gestion courante. Leur montant s'élève à 2 222 310 € auxquels s'ajoutent les opérations d'ordres et l'excédent de l'année antérieur, portant le montant total des recettes à 2 935 653.74 € répartis selon le graphique ci-dessous.



<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2022</b>
Produits des services	11 800.00 €
Impôts et taxes	1 444 127.00 €
Dotations et participations	680 383.00 €
Autres produits de gestion courante	81 300.00 €
Produits Exceptionnels	4 700.00 €
Opérations d'Ordre de Transferts	60 274.90 €
Excédent antérieur reporté	653 068.84 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 935 653.74</b>

Les principales recettes proviennent des impôts, taxes et diverses dotations suivants :

Recettes	Montant prévisionnel
Taxe foncière bâti	511 615 €
Taxe foncière non bâti	176 216 €
Cotisation Foncière Entreprises	132 484 €
Fraction de TVA	400 949 €
Dotations intercommunales	397 000 €

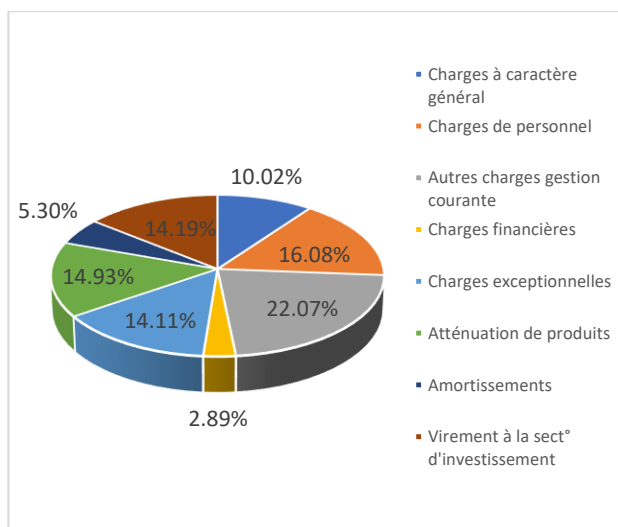
### 3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 178 154.63 € auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre et le virement à la section d'investissement portant le montant total des dépenses à **2 705 629.53 €**.

Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- les salaires et charges du personnel du siège ;  
les charges générales : l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de fournitures, les prestations de services ;  
les subventions versées aux associations ;
- les indemnités des élus ;
- les intérêts d'emprunts.

Les dépenses réelles principales sont réparties comme suit :



LIBELLE	BP 2022
Charges à caractère général	271 100.00 €
Charges de personnel	435 200.00 €
Autres charges gestion courante	597 000.00 €
Charges financières	78 200.00 €
Charges exceptionnelles	381 675.63 €
Dotations amortissements et provisions	11 000.00 €
Atténuation de produits	403 979.00 €
Amortissements	143 517.89 €
Virement à la sect° d'investissement	383 957.01 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 705 629.53 €</b>

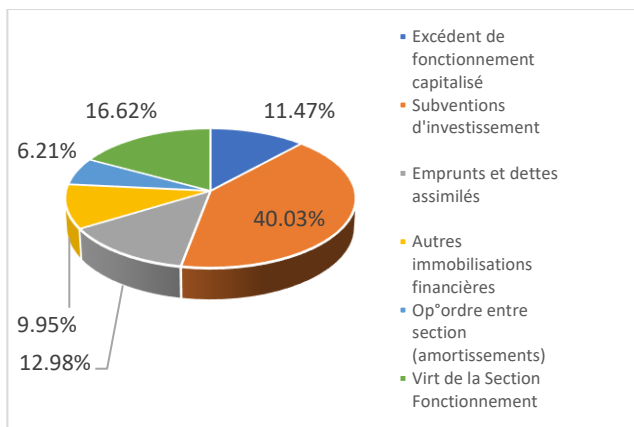
### 3.2 - Section d'investissement :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement regroupe les dépenses et les recettes qui contribuent à accroître ou diminuer la valeur du patrimoine de la CCTV.

#### 3.2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales et notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (multifonctions à SAULX, micro-crèches) et un emprunt.

Les recettes d'investissement équilibrent la section d'investissement grâce à l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année N-1, un emprunt et le virement de la section de fonctionnement.

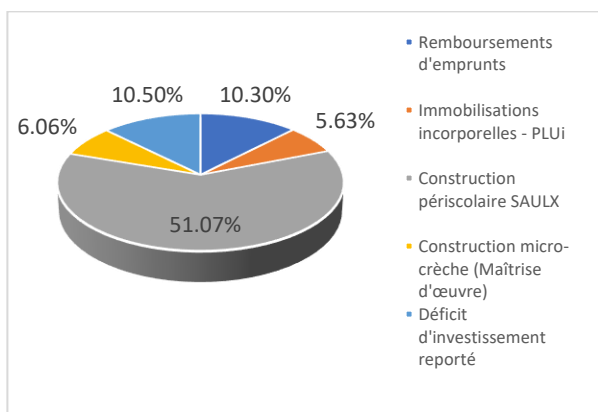


LIBELLE	BP 2022
Dotations Fonds divers Réserves	10 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	265 120.05 €
Subventions d'investissement	925 000.00 €
Emprunts et dettes assimilés	300 000.00 €
Autres immobilisations financières	230 000.00 €
Opérations sous mandat	53 040.00 €
Op ordre entre section (amortissements)	143 517.89 €
Virt de la section fonctionnement	383 957.01 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 310 634.95 €</b>

### 3.2.2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la CCTV : acquisition de matériel, mobilier ou biens immobiliers, études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures encours de création, ainsi que le capital restant dû des emprunts.

Elles sont réparties comme suit :



LIBELLE	BP 2022
Remboursements emprunts	238 000.00 €
Immobilisations incorporelles – PLUi + autre	130 000.00 €
Subventions équipement versées (FRT + aide immo)	40 000.00 €
Autres immo corporelles	86 600.00 €
Construction périscolaire SAULX	1 180 000.00 €
Construction micro-crèches (Maîtrise œuvre)	140 000.00 €
Autres immobilisations financières	200.00 €
Opérations sous mandat (défibrillateurs)	53 040.00 €
Opérations ordres entre section	60 274.90 €
Dépenses imprévues	140.000.00 €
Déficit investissement reporté	242 520.05 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 310 634.95 €</b>

## LE BUDGET PERISCOLAIRE

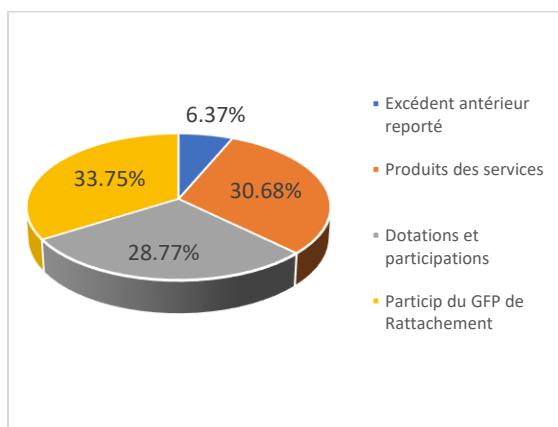
Le budget périscolaire est un budget annexe. Il est équilibré à 1 013 394.55 € en fonctionnement et investissement et regroupe l'intégralité des dépenses et recettes nécessaires à la gestion en régie des 8 sites péri et extra-scolaires (CITERS, FRANCHEVELLE, MAILLERONCOURT-CHARRETTE, NOROY-LE-BOURG, POMOY, SAULX, VILLERS-LE-SEC et VILLERS-LES-LUXEUIL).

### 3.3 -Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 977 779.92 € € et retrace l'intégralité des dépenses et recettes liées au fonctionnement courant des 8 sites périscolaires. Jusqu'en décembre 2021, 5 sites étaient gérés en régie directe tandis que 3 sites étaient en délégation de service public.

#### 3.3.1 Les recettes de fonctionnement

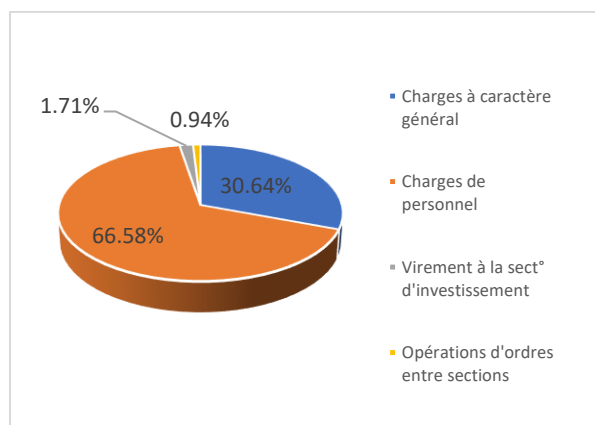
Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de dotation et participation dont la principale du budget principal de la CCTV, **des aides de la CAF** et des participations des familles. Elles sont réparties comme présenté ci-dessous :



Libellé	BP 2022
Excédent antérieur reporté	62 301.91 €
Atténuation de charges	3 000.00 €
Opérations d'Ordre de Transferts	1 128.51 €
Produits des services	300 000.00 €
Dotations et participations	281 349.50 €
Particip du GFP de Rattachement	330 000.00 €
<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>977 779.92 €</b>

#### 3.3.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses quotidiennes nécessaires à la gestion des services : personnel d'encadrement et achats de fournitures pour les activités et l'entretien des bâtiments et sont réparties ainsi :

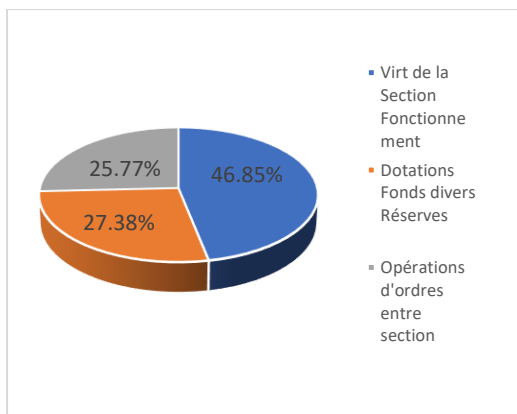


Libellé Article Dépenses	BP 2022
Charges à caractère général	299 575.00 €
Charges de personnel	650 960.00 €
Virement à la sect° d'investissement	16 684.92 €
Charges financières	831.58 €
Charges exceptionnelles	300.00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	250.45 €
Opérations d'ordres entre sections	9 177.97 €
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>977 779.92 €</b>

### 3.4 -Section d'investissement

#### 3.4.1 – Les recettes d'investissement

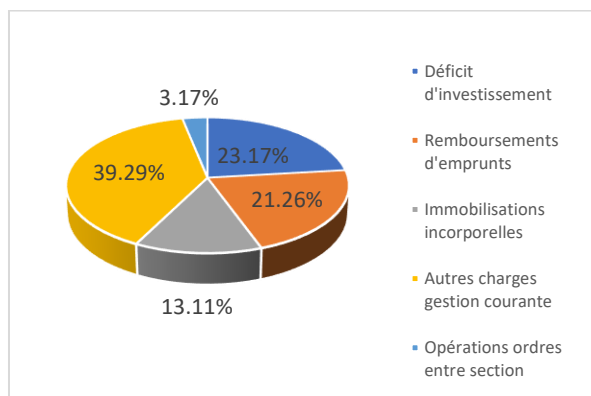
Les recettes d'investissement proviennent principalement du virement de la section de fonctionnement et de réserve antérieure.



Libellé	BP 2022
Virt de la Section Fonctionnement	16 684.92 €
Dotations Fonds divers Réserves	9 751.74 €
Opérations d'ordres entre section	9 177.97 €
<b>Recettes Investissement</b>	<b>35 614.63 €</b>

#### 3.4.2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements concernent principalement des achats d'équipement et de logiciel et un remboursement d'emprunt.



Libellé	BP 2022
Déficit d'investissement	8 251.74 €
Remboursements d'emprunts	7 570.53 €
Immobilisations incorporelles	4 670.00 €
Autres charges gestion courante	13 993.85 €
Autres Immobilisations Financières	0.00 €
Opérations ordres entre section	1 128.51 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>35 614.63 €</b>

### LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Budgets annexes		Fonctionnement	Investissement	Total général
Commerce	Dépenses	11 660.00	0	11660.00
	Recettes	25 969.66	0.43	25 970.09
GEMAPI	Dépenses	41 200.00	18 604.74	59 804.74
	Recettes	62 839.62	18 604.74	81 444.36
OM	Dépenses	968 274.00	0	968 274.00
	Recettes	968 274.00	39 573.78	1 007 847.78
SPANC	Dépenses	77 087.00	2 371.00	79 458.00
	Recettes	192 856.16	2 581.06	195 437.22
ZAE	Dépenses	1 085 007.93	1 063 432.93	2 148 440.86
	Recettes	1 085 007.93	1 083 432.93	2 168 440.86

#### **4. Etat de la dette**

BUDGETS	Montant des emprunts (en €)	Dettes en Capital au 1 <sup>er</sup> janvier (en €)	Montant des échéances pour l'exercice (en €)
Budget principal	4 247 316.19	2 302 522.11	309 447.73
Budget péri	91 646.09	55 438.93	8 402.11
Budget gémap	66 005.19	39 564.55	10 598.92
Budget ZAE	200 000.00	40 000.00	20 975.00
TOTAL	4 604 967.47	2 437 525.59	349 423.76

#### **5. Taux d'imposition**

En matière de fiscalité, les taux des impôts locaux pour 2022 restent identiques à ceux de 2021 soit :

	Taux CCTV (en %)
Taxe foncière bâti	6.31
Taxe foncière non bâti	20.79
Cotisation Foncière Entreprises	18.80

#### **6. Effectif de la communauté de communes**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'effectif en activité de la communauté de communes est composé d'agents administratifs répartis au siège, aux Maisons France Service de NOROY LE BOURG, QUERS, SAULX, aux agences postales intercommunales de NOROY LE BOURG, SAULX et VALLEROIS LE BOIS et d'agents d'animation et techniques sur les 8 sites périscolaires de la communauté de communes.

SERVICE	Fonctionnaires	CDI	CDD	Contrats PEC
Agences postales interco	0		2	
Maisons France Service	1		1	1
Périscolaires	5	9	15	2
Siège	3			